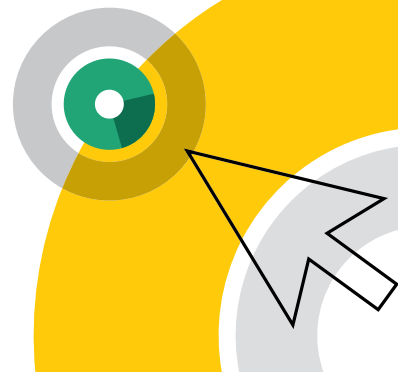




RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE FLASH :

Gestion des ressources humaines et conditions de travail pendant la crise sanitaire COVID-19

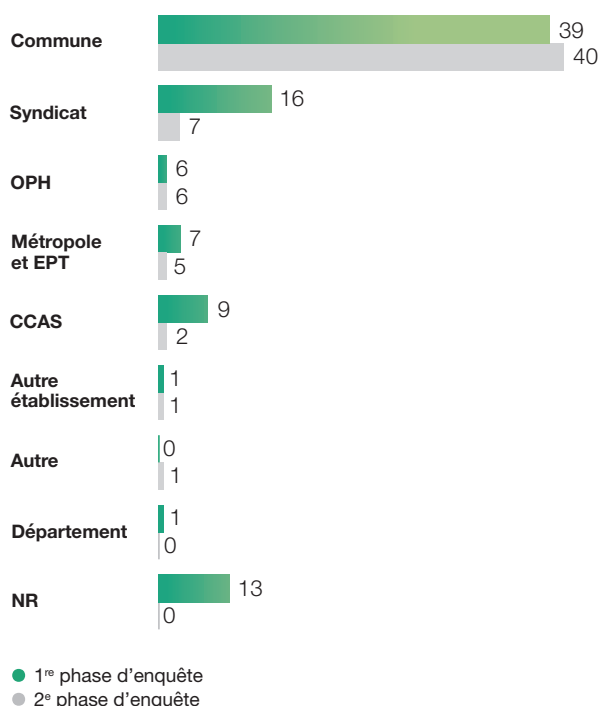


Mieux appréhender la gestion de la crise sanitaire en termes d'activité, d'effectifs, de conditions d'emploi des agents et de mesures de prévention, tel est l'objectif de l'enquête flash réalisée par le CIG petite couronne auprès des DRH.

Adaptée de l'enquête Flash ACEMO de la DARES, un questionnaire en ligne a été administré à plusieurs reprises pendant la crise sanitaire. La 1^{re} phase s'est déroulée à la fin du 1^{er} confinement¹; la 2^e phase après quelques semaines de dé-confinement. Une 3^e phase de l'enquête est proposée à la fin du 2^e confinement.

92 DRH de petite couronne ont répondu à la 1^{re} enquête et 62 à la 2^e enquête. Une quarantaine de collectivités ont participé aux deux phases de l'enquête.

RÉPARTITION DES COLLECTIVITÉS ayant répondu à l'enquête



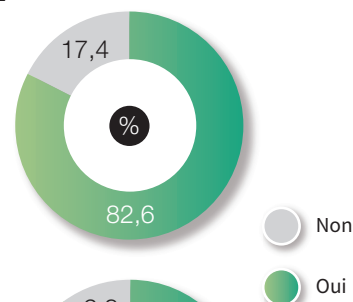
La grande majorité des collectivités ont formalisé un plan de continuité d'activité puis un plan de reprise d'activité

PLAN DE CONTINUITÉ D'ACTIVITÉ

Disposez-vous d'un plan de continuité d'activité ?

Taux de réponse : 100,0 %

Nb
Oui 76
Non 16
Total 92

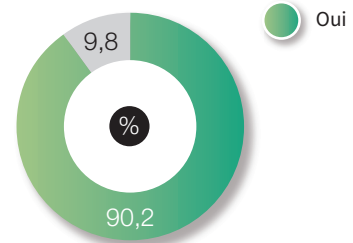


PLAN DE REPRISE D'ACTIVITÉ

Disposez-vous d'un plan de reprise d'activité formalisé ?

Taux de réponse : 98,4 %

Nb
Oui 55
Non 6
Total 61



La grande majorité des collectivités de petite couronne ayant répondu à l'enquête (83 %), ont formalisé un plan de continuité de l'activité (PCA) pendant la phase du 1^{er} confinement et plus de 90 % ont formalisé un plan de reprise d'activité (PRA) lors du dé-confinement.

Si les activités essentielles définies dans le PCA ont été maintenues grâce aux agents dédiés habituellement à ces activités ainsi qu'à des transferts d'agents vers les activités essentielles, les activités du PRA ont pu être déclinées essentiellement grâce aux agents dédiés habituellement à ces activités.



Une activité fortement diminuée qui ne revient à la situation « d'avant confinement » que pour moins de la moitié des collectivités

→ 1^{re} enquête - Phase de confinement

De manière globale, comment votre activité a-t-elle été affectée par la crise sanitaire ?		
Taux de réponse : 94,6 %	Nb	% obs.
- L'activité a diminué très fortement (<i>de plus de 50 %</i>)	28	32,2 %
- L'activité a diminué fortement (<i>de moins de 50 %</i>)	20	23,0 %
- L'activité est restée inchangée	19	21,8 %
- L'activité a augmenté	16	18,4 %
- L'activité a été arrêtée	4	4,6 %
Total	87	100,0 %

→ 2^e enquête - Phase post-confinement

De manière globale, au 22 juin 2020, l'activité de la collectivité est-elle encore affectée par la crise sanitaire ?		
Taux de réponse : 93,5 %	Nb	% obs.
- L'activité est revenue à la situation d'avant confinement	27	46,6 %
- L'activité est encore diminuée fortement (<i>de moins de 50 %</i>)	21	36,2 %
- L'activité a augmenté par rapport à la situation d'avant confinement	9	15,5 %
- L'activité est encore à l'arrêt	1	1,7 %
- L'activité est encore diminuée très fortement (<i>de plus de 50 %</i>)	0	0,0 %
Total	58	100,0 %

Le 1^{er} confinement a entraîné une forte diminution de l'activité essentiellement du fait de l'arrêt et/ou de la diminution des services et des prestations, et ce, quel que soit le type de collectivité.

Face à l'augmentation de l'activité dans certains secteurs, les collectivités ont d'abord eu recours à une extension des horaires d'activité, puis aux heures supplémentaires et/ou complémentaires, puis à des transferts d'agents dont les missions n'étaient pas définies comme « essentielles » dans le plan de continuité d'activité.

Contrairement au secteur privé qui a connu des réductions d'effectifs plus importantes lors de la période considérée², pour la grande majorité des collectivités (89 %), les effectifs sont restés constants durant le confinement, même si quelques communes ont connu une diminution d'effectifs du fait de l'annulation et/ou du report d'embauches ou de non renouvellement de contrats.

Les collectivités n'ont majoritairement pas fait évoluer leur recours aux contractuels à l'exception de certaines qui ont ajusté leurs effectifs par le recours à des vacataires alors que les réductions d'effectifs dans le secteur privé sont passées majoritairement par l'annulation ou le report d'embauches prévues et par le non-renouvellement de CDD³.

Les règles sanitaires strictes n'ont pas permis une reprise d'activité complète

Plusieurs semaines après la sortie de confinement, l'activité de certains services était encore arrêtée et/ou diminuée essentiellement du fait des règles sanitaires strictes à appliquer et très peu du fait d'un manque de personnel pouvant travailler.

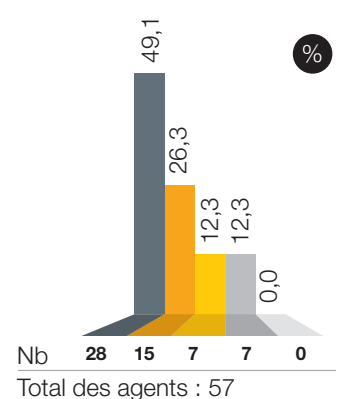
Près de la moitié des collectivités ayant répondu à l'enquête comptaient sur une reprise normale d'activité après l'été, voire en fin d'année.

Les collectivités de petite couronne semblaient ainsi plus positives que les entreprises du secteur privé : si 38 % anticipaient un retour à l'activité normale d'ici 3 mois, 31 % ne savaient pas dater ce retour⁴.

AU BOUT DE COMBIEN DE TEMPS pensez-vous que l'activité de la structure va reprendre normalement ?

Taux de réponse : **91,9 %**

- L'activité reviendra à la normale après l'été
- L'activité n'a pas été affectée ou est déjà revenue à la normale
- Ne sais pas
- L'activité reviendra à la normale en fin d'année
- L'activité a été affectée de manière durable et ne reviendra pas à la situation antérieure



Principales difficultés : la gestion des questions sanitaires et la gestion du personnel

Qu'il s'agisse de la phase de confinement ou de la phase de déconfinement, la gestion des questions sanitaires reste la principale difficulté rencontrée par les collectivités même si les questions sanitaires semblaient être moins complexes en juin grâce à l'accès aux dotations en nombre en équipement de protection individuelle et en produits d'hygiène.

C'est aussi ce que met en avant l'enquête ACEMO spéciale Covid-19 qui souligne qu'en septembre « les principales difficultés rencontrées par les entreprises relèvent toujours de la gestion des questions sanitaires »⁵. Dans les collectivités de la petite couronne,

la gestion du personnel demeure la deuxième source de difficultés du fait notamment des absences pour raisons de santé, des ASA pour les agents reconnus vulnérables vis-à-vis de la COVID-19 et des proches de personnes vulnérables et des absences pour garde d'enfant malgré la réouverture des écoles, du maintien du télétravail pour certains.

Les difficultés organisationnelles n'ont par contre été que peu citées par les collectivités alors même qu'elles sont très prégnantes et semblent « entraver » les activités dans certains services (ex. entretien des locaux, accueil de public, etc.).

² « Activité et conditions d'emploi de la main-d'œuvre pendant la crise sanitaire Covid-19, synthèse des résultats de l'enquête flash » – DARES – Octobre 2020

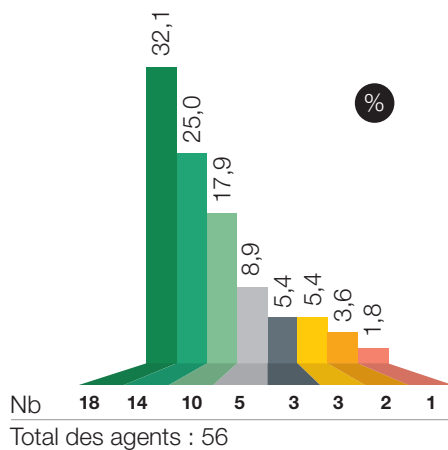
³ Ibid.

⁴ Ibid.

⁵ Ibid.

QUELLES SONT LES PRINCIPALES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES en période de déconfinement ?

Taux de réponse : 90,3 %



- Difficultés de gestion des questions sanitaires (masques, distances, gel hydro alcoolique, etc.)
- Difficultés liées à la gestion du personnel (personnel absent, en arrêt maladie, en ASA, en télétravail...)
- Difficultés financières (perte de recette, nouvelles dépenses, budget non débloqué, engagements impossibles à prendre, etc.)
- Difficultés d'approvisionnement en dehors des moyens de prévention du risque sanitaire (absence de livraison, fournisseurs à l'arrêt, pénurie de denrées et/ou de matériaux, etc.)
- Pas de difficulté
- Difficultés d'interactions avec les entreprises extérieures (règles sanitaires de certaines entreprises, plan de prévention des entreprises extérieures...)
- Difficultés organisationnelles
- Difficultés liées aux usagers (incompréhension des usagers face à l'adaptation des activités au regard des règles sanitaires)

Le travail en présentiel est majoritaire en période post-confinement

Pendant le confinement, pour la grande majorité des collectivités (88,9 %) ayant répondu à l'enquête, moins de 50 % des agents travaillaient sur site ou sur chantiers. Les ASA concernaient moins de 50 % des agents pour 32 collectivités sur 57 et entre 50 % et 79 % des agents pour 19 collectivités sur 57.

Le recours aux ASA était dû à une impossibilité technique et matérielle de télétravailler dans 65 % des collectivités, à un motif de garde d'enfants dans 30 % des collectivités mais seulement à 2 % pour des raisons de santé. Les agents en arrêt maladie et en

congés représentaient un effectif peu important et aucun agent ne semblait avoir fait valoir un droit de retrait.

Cette situation a largement évolué en phase de dé-confinement puisque la grande majorité des agents est alors intervenue sur site ou sur chantier et que les agents en ASA représentaient moins de 10 % des agents. L'enquête ACEMO de la DARES confirme pour le secteur privé le retour des salariés sur site ainsi qu'une diminution des salariés en télétravail et en chômage partiel complet⁶.

Moins de 10 % des agents sont reconnus « vulnérables »

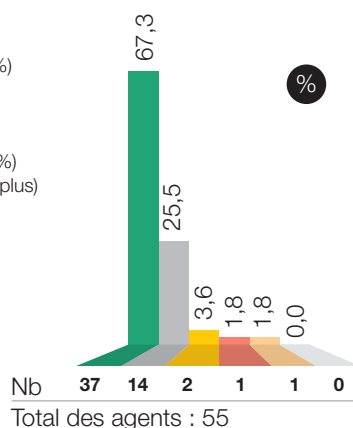
Pour la majorité des collectivités (67 %) ayant répondu à la 2^e phase de l'enquête, seuls quelques agents (moins de 10 %) ont été reconnus vulnérables par rapport à l'infection. Cette situation a été évaluée soit par réception d'un arrêt de travail du médecin traitant (39 collectivités sur 52), soit par une prescription du médecin de prévention (23 collectivités sur 52).

De même, les agents empêchés de travailler du fait de leur cohabitation avec un proche vulnérable au coronavirus représentaient aussi moins de 10 % dans la grande majorité des collectivités (74,5 %).

QUELLE PART DES AGENTS A ÉTÉ RECONNUE VULNÉRABLE PAR RAPPORT À L'INFECTION au coronavirus et empêchée de travailler ?

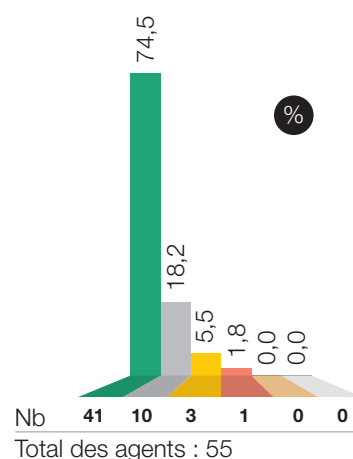
Taux de réponse : 88,7 %

- Quelques agents (moins de 10 %)
- Certains agents (10 % à 49 %)
- Aucun agent
- Ne sais pas
- Une majorité d'agents (50 à 79 %)
- La plupart des agents (80 % ou plus)



QUELLE PART DES AGENTS A ÉTÉ RECONNUE VULNÉRABLE ET EMPÊCHÉE DE TRAVAILLER DU FAIT DE LEUR COHABITATION AVEC UN PROCHE VULNÉRABLE au coronavirus ?

Taux de réponse : 88,7 %



Télétravail : une pratique nouvelle amenée à se développer

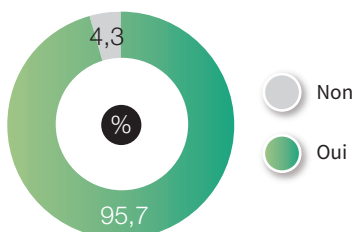
Moins de 50 % des agents étaient en télétravail lors du confinement, essentiellement parce que la majorité des collectivités n'avaient pas encore mis en place cette modalité d'organisation avant le confinement et que pour, celles qui l'avaient mise en place, moins de 5 % des effectifs pouvaient exercer en télétravail.

En période post-confinement le télétravail concerne moins de 10 % des agents mais près de 96 % des collectivités souhaitent désormais instaurer ce mode d'organisation.

COMPTE TENU DE L'EXPÉRIENCE DU CONFINEMENT ET DU DÉCRET DU 5 MAI 2020 RELATIF AU TÉLÉTRAVAIL DANS LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE, pensez-vous recourir au télétravail comme mode d'organisation ?

Taux de réponse : 74,2 %

Nb	
Oui	44
Non	2
Total	46



Formation à distance : une modalité qui devrait se maintenir

La formation à distance a été mobilisée par plus de la moitié des collectivités (54 %) pendant la période de confinement.

Une majorité des collectivités pense maintenir cette modalité de formation et mettre en place des formations bureautiques systématiques pour l'ensemble des agents.

Mesures de prévention

→ Un maintien limité des cellules COVID-19

Pendant le confinement, une cellule de crise COVID-19 a été mise en œuvre pour 2/3 des collectivités, elle a été réunie plusieurs fois par semaine pour la moitié des collectivités.

Mais depuis la fin du confinement, plus de la moitié des collectivités n'ont pas maintenu ces cellules de crise COVID-19 notamment dans les OPH et les syndicats. Pour celles qui ont maintenu une cellule, elle s'est réunie une fois par semaine depuis le 11 mai, date de fin du 1^{er} confinement.

→ Des réunions de CHSCT exceptionnelles COVID-19 lors du confinement et en post-confinement

Pendant le confinement, le CHSCT a été réuni en réunion exceptionnelle COVID-19 par plus de la moitié des collectivités ayant répondu à l'enquête. Ces réunions exceptionnelles ont été maintenues par 60 % des collectivités depuis le 11 mai.

→ Le DUERP – Document unique d'évaluation des risques professionnels n'a en revanche pas été mis à jour dans plus de 76 % des collectivités

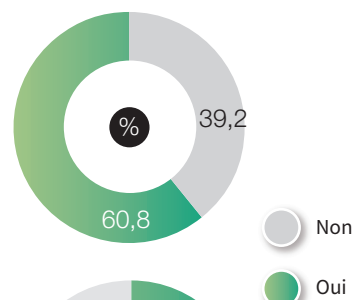
Recours au CIG en période de crise sanitaire

→ Pendant et après le confinement, une consultation importante du site internet et des services auxquels les collectivités sont adhérentes

AVEZ-VOUS FAIT APPEL ET/OU EU RECOURS AUX SERVICES DU CIG PETITE COURONNE depuis le 11 mai et la fin du confinement ?

Taux de réponse : 82,3 %

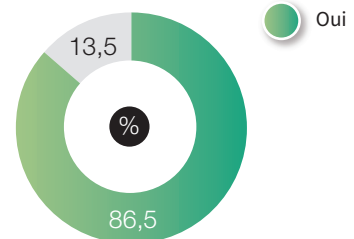
Nb	
Oui	31
Non	20
Total	51



AVEZ-VOUS CONSULTÉ LE SITE DU CIG ET/OU LA PLATEFORME D'INFORMATIONS spécifiques au coronavirus ?

Taux de réponse : 83,9 %

Nb	
Oui	45
Non	7
Total	52



Les collectivités n'ayant pas eu recours aux services du CIG petite couronne expliquent qu'elles avaient en interne toutes les compétences ou qu'elles n'y ont pas pensé.

→ Mais peu de recours aux prestations spécifiques mises en place

Le dispositif psychosocial gratuit et les nouveaux dispositifs d'accompagnement psychosocial pour les équipes n'ont été mobilisés que par très peu de collectivités.

